

LES FAMILLES INCESTUEUSES

par le Docteur Pierre SABOURIN
Psychiatre, Psychanalyste,
Thérapeute familial

Quelles sont les questions que nous devons nous poser quand il est question d'une présomption d'abus sexuel intra familial , car les choses ne sont pas toujours flagrantes?

Les cinq questions sont les suivantes :

- 1°) - Dans quel contexte se trouve cet enfant .
De quel contexte s'agit-il ?
- 2°) - De quelles règles intra-familiales s'agit-il ?
De quelles règles s'agit-il dans le fonctionnement de cette famille .
- 3°) - De quelles confusions s'agit-il ?
- 4°) - De quel rôle professionnel s'agit-il?
Comment définir nos propres rôles professionnels ? Le Travailleur social, l'Educateur, le Médecin, le Psy, le Juge etc...
- 5°) - Pour finir par la question difficile parce que solidaire un peu des réponses apportées aux premières, à savoir de quelle thérapie s'agit-il ?
Quelle thérapie peut-on apporter ? Quel type de thérapie peut-on envisager ?

-1°-

La première question est une question sur le contexte : **de quel contexte s'agit-il ?**

En effet, il est primordial de faire une distinction très schématique et très simple entre deux types d'enfants, les enfants que l'on peut appeler protégés, et les enfants que l'on est obligé d'appeler exposés.

Ceux qui sont protégés vont pouvoir développer tous leurs fantasmes, tous leurs jeux; ils vont jouer leur scénario imaginaire, ils vont se développer, grandir dans un espace créatif, parce qu'ils sont dans un champ d'amour et d'accueil qui implique un respect primordial de leur identité, de leurs limites et de leurs droits.

C'est élémentaire, évident mais bien entendu on s'aperçoit quelquefois que cela n'existe pas, et qu'à l'inverse on est en face d'un enfant exposé, voir même surexposé pour employer cette image photographique, dans la mesure où l'enfant est pris par les fantasmes agis du couple parental.

.../...

C'est-à-dire que tous ses complexes à lui sont déjà un élément de réponse ou un élément dans lequel il est pris. Quelquefois ses parents sont dans une relation où ils ont l'air très unis, mais en fait ils sont complètement désunis. Ils sont dans une relation fusionnelle que l'on peut aussi appeler de collusion. Et l'on voit souvent comme l'un de ces couples que nous avons montré à la télé, à TF1, dans l'émission Médiations, la mère en position maternelle à l'égard de son mari, à l'égard de l'homme adulte face à un père plus ou moins carencé, pédophile, immature ou souvent les trois ensemble.

On va voir essentiellement une association de conséquences qui seront : abus sexuels et maltraitance plus ou moins perceptibles, plus ou moins repérables, mais souvent les deux associés. Ce père essaie de créer un ordre nouveau dont il serait lui seul le garant, et cet ordre là, fait inmanquablement penser à ce qui a été décrit par les théoriciens du début du siècle : par DARWIN, FREUD en parlant de la Horde primitive. Dans la Horde primitive il est toujours question de posséder les enfants. Combien de fois n'entend-on pas dire après un divorce : je veux prendre ma fille ?

Il est question d'utiliser les enfants, de posséder, d'exploiter avec n'importe quelle idéologie de couverture.

L'idéologie servant toujours à masquer un peu le réel, que ce soit la bonne éducation, comme par exemple le livre d'Alice MILLER nous le montre : C'est pour ton bien, le titre à lui tout seul exprime bien le contenu. Et l'on voit ainsi, ces enfants, exposés au mauvais traitement, plus violemment encore quand ils sont rejetés. Autrefois ils étaient exposés sur les parvis des églises, ou comme Oedipe lui-même aux bêtes sauvages, pour reprendre cet épisode classique de notre culture qui revient tout le temps quand on parle de l'histoire d'Oedipe.

Les Enfants surexposés, on les appelle ainsi, parce que l'on reprend cette métaphore introduite par FREUD qui parlait du négatif et du positif, toujours au sens photographique et non au sens où on l'emploie actuellement en psychologisant souvent un peu les choses, ça c'est positif : c'est bon ; c'est négatif : c'est mauvais.

Chez FREUD il y a toujours cette vision un peu plus subtile des choses. C'est le négatif photographique, puisqu'il disait que la névrose, était le négatif de la perversion. C'est à dire qu'il avait bien compris à quel point ces deux syndromes cliniques tellement différents étaient quand même intimement liés.

.../...

Cet enfant surexposé, est surexposé dans un premier temps à l'acting et au mauvais traitement, donc à un abus de pouvoir paternel, mais aussi à un désaveu de ce qui s'est passé par la mère. C'est à dire non seulement je ne veux pas le savoir, mais vraiment ce que tu as vécu, tu ne l'as pas vécu. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible; donc si ce n'est pas possible c'est que ce n'est pas vrai, donc tu es une menteuse.

Ce désaveu va avoir des conséquences redoutables pour l'avenir de l'enfant. On interdit simplement à l'enfant l'accès à son propre passé immédiat, à sa souffrance et à la vérité de ce que cet enfant a vécu ? C'est un désaveu pas forcément de l'identité de l'enfant, mais de la vérité historique telle qu'elle l'a vécue. C'est en quoi ces abus sexuels sont des traumatismes sexuels caractérisés.

Plus ils sont précoces, bien sûr, plus ils sont graves. Et c'est en cela que le traumatisme est pathogène, et de plus quand il y a ce désaveu et cette surexposition non seulement au mauvais traitement paternel, mais au mauvais traitement infligé par la mère.

Dans quel contexte cet enfant vit-il ?

Dans un contexte pulsionnel, qu'il faut absolument différencier du contexte psycho-social et culturel.

Le **contexte psycho-social** est important, parce qu'on a ce type de délit ou de crime dans tous les milieux sociaux et pas seulement les milieux les plus défavorisés.

Le **milieu culturel** est intéressant à étudier parce que c'est vrai qu'un Haut-Fonctionnaire, un Militaire catholique Breton n'aura pas les mêmes systèmes de pensée, les mêmes rituels, les mêmes références, et catégories psychiques qu'un Haut fonctionnaire d'origine africaine ou qu'un intellectuel d'Amérique du Sud.

L'enfant est devenu un objet de désir à son corps défendant, mais aussi objet de pulsion, qu'elle soit orale, anale, génitale de la part de l'adulte, sans oublier la pulsion meurtrière puisqu'elle est intimement liée.

Ces positions d'inceste passé à l'acte sont mélangées à des positions infanticides plus ou moins latentes, plus ou moins cachées, et c'est en intégrant ces pulsions meurtrières que l'on peut comprendre un peu le contexte dans lequel cet enfant essaie de grandir.

.../...

D'où l'importance de faire la distinction entre ce qui est l'acting, l'agi parental, le fait que la pulsion ait été agie.

L'exhibitionnisme est à la limite et c'est quelquefois difficile de repérer où est l'agi, car ce n'est pas toujours quelque chose de simple et de carré, comme un acte sexuel au sens strict.

L'exhibitionnisme est typiquement un envahissement du champ pulsionnel de l'enfant, les vidéos et même le rapport entre les corps des adultes et l'enfant.

Il faut bien distinguer ce qui est de l'ordre de l'agi de ce qui est de l'ordre du fantasme de l'enfant.

Par exemple, le mythe Oedipien qu'un enfant normalement protégé va développer tranquillement, sans aucun problème, qu'il soit plus ou moins fusionnel.

Mais c'est autre chose dans cet espace familial et l'on retrouvera ces problèmes sur plusieurs générations, où l'on verra, à l'occasion de la thérapie, qu'il est important de distinguer ce qu'il en est du désir et de la pensée, de l'idée incestueuse ou du rêve incestueux, en particulier ce que l'on voit souvent sous forme de rêve à répétition.

Quand on a des rêves à répétition, dans les pratiques psychothérapeutiques, psychanalytiques, on est toujours en face de rêves traumatiques, et les rêves traumatiques précoces ne sont pas forcément d'ordre sexuel, mais c'est le cas pour une grande majorité.

Il faut donc distinguer ce qui est de l'ordre du fantasme chez l'enfant, auquel il a parfaitement le droit, ses rêves, ses pensées, ses idées, ses désirs, de ses délires et de ses mensonges. Est-ce que ce que nous dit cet enfant est vrai ou faux ? Ou est-ce que c'est un mensonge ? C'est vraiment au coeur du problème.

Quelquefois il y a un champ délirant qui s'installe très vite. Tout à l'heure on parlait de l'idée de grossesse, l'idée d'être enceinte après un contact buccal. On est au niveau d'une élaboration psychique que fait l'enfant qui essaie de comprendre et d'aborder ce qu'il en est des choses que sa maturation ne lui permet pas vraiment de contrôler.

On ne peut donc aborder ces problèmes là qu'en se sortant d'une écoute qui serait restreinte et limitée à telle parole d'enfant, il nous faut un abord contextuel pour comprendre où vit cet enfant, dans quoi il baigne, dans quel type de relations il baigne.

.../...

La deuxième est donc dans ce champ familial : **de quelles règles intra-familiales s'agit-il? Comment fonctionne ce groupe familial ?**

Et là, on est obligé d'ouvrir un oeil systémique si l'on ne veut pas se perdre dans la psychologisation qui a fait déjà pas mal de ravages.

En effet, dans ces familles où l'on parle de transactions incestueuses, ce sont des actes qui s'échangent comme dans toutes les familles, mais là, ce qui s'échange est de l'ordre de l'inceste.

On s'aperçoit que la causalité des troubles que porte un enfant plus tard, n'est pas une causalité linéaire, mais une causalité circulaire. Tout le champ de la théorie systémique explore cela, car cela permet d'établir un coup d'oeil sur un ensemble qui n'est plus un ensemble trop restreint.

Il faut se méfier du mot enfant incestueux, parce qu'enfant incestueux on ne sait pas ce que cela veut dire.

L'enfant incestueux est le produit d'une relation incestueuse.

La petite fille ou le petit garçon dont on parle est l'enfant victime effectivement mais que l'on peut considérer aussi comme incesté.

Dans un premier temps il est passif, il est victime face à ce qui lui arrive, mais cela ne dure pas, il devient très vite actif, car extrêmement vite il doit se réapproprier ce qu'il a vécu, de façon active.

Je crois que ce premier temps est fondamental pour qu'on le comprenne, cela a été décrit par FREUD et beaucoup par FERENCZI qui a parfaitement compris le mécanisme psychique.

On constate donc chez l'enfant une position passive dans un premier temps, mais qui sera suivi par la suite de violences et l'on voit souvent dans la thérapie la violence exercée sur le thérapeute homme. Si le thérapeute arrivait comme ça et n'avait aucune notion de ce qui s'était passé avant, il dirait : "Voilà, c'est une perverse polymorphe cette enfant" parce qu'elle attaque tout azimut de façon pertinente et percutante. De plus elle choisit très bien sa cible : c'est l'homme.

L'expression pervers polymorphe est un mot de FREUD, qui a été détourné par certaines théorisations psychanalytiques un peu légères, en faisant croire comme ça que la perversion polymorphe était commune à tous les enfants. Ce n'est pas vrai. C'est parfaitement décrit par lui dans "les trois essais pour la théorie de la sexualité".

.../...

Dans ce livre là, il explique bien que c'est en fonction de ce que l'enfant a vécu comme séduction active de la part d'un adulte, il parle même d'un séducteur averti qu'il aboutit ensuite à la prostitution qui est potentielle en chacun de nous.

La perversion polymorphe n'est pas primitive, elle n'est pas spontanée. Elle arrive après un premier temps où l'enfant a vécu un abus sexuel.

L'enfant incesté n'est pas un pervers polymorphe dans un premier temps, mais il le devient très vite.

Le père ou toute personne ayant abusé de l'autorité que lui confèrent ses fonctions qu'il soit le père géniteur, naturel etc... on l'appelle "incestueux".

Pourquoi "incestueux"?

Parce que par ce néologisme, on met en avant la collusion qu'il y a entre les pulsions meurtrières et les pulsions incestueuses qui sont quelquefois très tueuses.

C'est pour faire un peu entendre cette notion violente que l'on a pensé utile d'intégrer ces mots un peu barbares, mais qui désignent et décrivent pas mal la barbarie dont il s'agit.

Quant aux mères, elles ont aussi été des victimes dans l'enfance, on le retrouve tout le temps dès que l'on fait des géogrammes, des anamnèses, car elles ont par rapport à leur époux, à l'homme avec lequel elles vivent et par rapport à leurs enfants, une position d'aveuglement tout à fait impressionnant, jusqu'au jour où elles s'en aperçoivent. Mais très souvent, très longtemps, elles ne s'en aperçoivent pas, comme s'il y avait une instigation passive à ce qui se passe, comme si elles étaient quand même partie prenante de ce qui arrive.

Quand on sait qu'elles ont vécu elles-mêmes des choses comparables, ce n'est pas pour nous étonner. Ce n'est pas une accusation que l'on va déplacer du père vers la mère, mais bien considérer dans cette causalité circulaire dont on parlait tout à l'heure, qu'elles ont leur place, une place de choix, une place centrale en tant qu'incestigatrices de l'inceste dont leur fille est souvent la victime, mais jamais la première victime. Il n'y a jamais de première victime, mais la victime, par laquelle le scandale arrive, c'est-à-dire celle qui a réussi à parler, à trouver enfin quelqu'un pour l'entendre, c'est à dire prendre en compte sa parole.

..//..

Nous sommes donc en face de ces transgressions des lois les plus communes, sous cette forme habituelle qui est un abus de confiance auquel l'enfant est soumis de la part de l'adulte.

Les conséquences directes sur cette enfant traumatisée sont immenses, ses symptômes multiples : dépression, sentiment de honte, clivage de la personnalité, surtout identification à l'agresseur.

Ces règles de fonctionnement dans ce noyau à trois personnages essentiels, - bien sûr il y a les petites soeurs, les petits frères, les grands parents - , sont en quête de non changement. Il ne faut pas que cela change, et chacun à sa place va déployer toute son énergie, sa force pour que rien ne change, comme si ce n'était pas l'acte sexuel parent-enfant qui était interdit, mais la définition des relations dans ces familles; et c'est effectivement, ce que l'on voit, ces trois personnages jouant un peu en "faux self" comme on dit en psychanalyse se cramponnant les uns aux autres. Le père grâce à sa position totalitaire qui consiste à imposer sa loi par le silence, les coups, le chantage. La mère en se voilant la face et la fille par sa position sacrificielle qui consiste à ne pas vouloir embêter sa mère, ni le dire à l'extérieur. Quelquefois, elle parlera quand le père aura l'intention de s'attaquer à la soeur la plus jeune, c'est donc pour protéger sa soeur que la fille aînée peut parler, car à ce moment là, elle ne se met pas en avant mais ce qui pourrait arriver à sa soeur. Ce sont des familles où les limites sont toujours transgressées, et les droits complètement contestés, ce qui aboutit à toute une gamme de symptômes. On a parlé des portes ni ouvertes, ni fermées, des vêtements etc... Ce qui est interdit c'est de définir des relations cohérentes qui font des différences entre les individus et entre l'alliance et la filiation.

Ce n'est donc pas l'acte sexuel lui-même qui est prohibé, car on entend souvent dire : "mais je ne savais pas que c'était interdit". C'est la parole sur cet acte, par contre, qui va être formellement interdite et prohibée sous peine de mort par le père : "Si tu parles, je te tue", "Si tu parles, je vais en mourir", "Si tu parles, maman va en mourir" etc... "Si ta mère le sait, elle va en mourir"... Ce qui fonctionne comme une hypnose, c'est-à-dire une menace de mort.

.../...

De quelles règles s'agit-il ?

Les règles, on peut les repérer dans le fonctionnement intrinsèque d'une famille. On va s'apercevoir qu'étant donné le climat, le contexte, la violence, le chantage, les pulsions sexuelles mises en acte, ces règles ne sont pas des règles. Elles fonctionnent comme des lois.

Et là on constate que dans cette famille là, c'est l'inceste qui va faire la loi par l'intermédiaire de toute cette organisation intrinsèque du groupe familial. Il est donc très important de faire en sorte que cette mère puisse changer d'univers légal, et qu'elle puisse après avoir obéi à son mari se plier enfin à la loi sociale.

La réponse à : **de quelles règles intra-familiales s'agit-il?** Ce sont des règles folles ou perverses qui sont mises en jeu dans ce système ayant une fonction de législation intra-familiale et donc, qui organisent l'isolement de cette famille, car ce sont des familles qui sont isolées et qui s'isolent dans plusieurs cercles d'isolement et de renfermement.

-3°-

De quelles confusions s'agit-il ?

Lorsqu'il y a un dévoilement, ce que l'on appelle aussi révélation, l'enfant va sortir de l'hypnose où elle est placée et de la confusion induite chez elle par la menace de mort. C'est une confusion telle qu'effectivement elle perd la notion de ce qu'elle ressent, et elle ne sait plus bien qui elle est.

Quand elle peut sortir de ce silence, de cette hypnose, sa parole est fugace, fragile, parce que c'est une parole d'enfant sous terreur, qui va être dite du bout des lèvres. C'est vrai que cette parole est une bombe qui vise à changer sans quelle le sache l'enfant au moment où elle parle, parce que cela va faire basculer l'équilibre dans lequel cette famille était maintenu. Ce n'est pas seulement un équilibre apparent, c'est un équilibre car effectivement dans ces familles incestueuses, il y a un équilibre qui existe et qui dans certains cas peut durer très longtemps.

..//..

On a parlé des jours où ce dévoilement a lieu : des jours anniversaires, au moment d'une pièce de théâtre, en tous cas au moment où l'enfant perçoit un peu d'ouverture de la part de la mère ou de l'adulte à qui elle va se confier, quand elle sent, qu'il y a une sympathie ou que sa parole ne va pas lui être immédiatement renvoyée dans la gorge.

Quand la fille dit cela, elle dit quelque chose de vrai, mais elle le dit alors en laissant de côté ses affects, son émotion pour que cela puisse sortir de sa bouche, sinon ça ne sortirait pas.

C'est dangereux, parce que de temps en temps, souvent, ce qu'elle dit lui est renvoyé : "Tu es une menteuse, ce n'est pas possible, ce n'est pas vrai".

Les jours suivants, la mère va vivre un moment de sidération, quelquefois extrême qui peut durer plusieurs jours, plusieurs années, parce qu'elle est tout à coup en face de ce qu'elle a toujours su implicitement ou alors de ce qu'elle découvre avec naïveté surprenante.

Elle a donc à choisir, entre la validité de la parole de sa fille et la validité de la parole de l'homme avec qui elle vit. Elle est dans un "double-bind", dans un double lien dont elle a souvent extrêmement de mal à se sortir, d'autant que cette femme, cette mère a été déjà dans des doubles-liens dans son enfance, mais de la part de ses parents. Etre mise par sa fille en position de "double-bind", est souvent insupportable pour elle, aussi elle a des réactions en chaîne extrêmement violentes de rejet, d'où, comme on l'imagine, des conséquences énormes sur l'enfant.

Pourtant, c'est le moment, où la mère peut protéger sa fille et choisir d'une certaine façon la parole de sa fille contre celle de son conjoint, du père. A ce moment là, si un signalement en justice peut avoir lieu, elle prend enfin la défense de sa fille, et peut à ce moment-là la protéger. Bien sûr, c'est une catastrophe dans le milieu familial, car c'est une accélération, une amplification de la crise, qui va soi-disant tout bouleverser alors que tout était déjà parfaitement bouleversé, mais cela était caché. Les choses vont enfin venir au grand jour dans la famille élargie, les voisins, la justice, et l'on voit bien que l'équilibre préétabli est en pleine rupture, par la faute de qui ? Par la faute de l'enfant et l'on sait bien que cela va lui retomber dessus très souvent.

.../...

Car de quoi s'agit-il ? Attitude délictueuse ou attitude criminelle du père ? Cette présomption d'abus sexuel, n'est pas une délation parce qu'il s'agit d'un devoir légal de protection de l'enfant, c'est à nous les intervenants et à la mère dans un premier temps, de faire en sorte qu'un signalement soit fait aux autorités administratives et judiciaires.

Ca a l'air facile comme cela, mais ça ne l'est pas du tout, car le signalement pose d'énormes problèmes, et les confusions vont continuer de la façon suivante :

On arrive très vite au mensonge parce que les pressions familiales sont telles lorsqu'ils prennent conscience de tout ce bouleversement, que le père va aller éventuellement en prison, qu'il va y avoir une enquête des sanctions, qu'il va y avoir ce que redoute, ce qu'attend tout le monde: la fameuse rétractation de l'enfant, que ce soit devant le "psy", devant le Juge, "Mais oui, c'est bien cela, j'ai voulu me rendre intéressante" dira l'adolescente.

Enfin, l'équilibre préétabli, homéostasique de cette famille peut être récupéré si la fille se dénonce comme une menteuse. Mais c'est plutôt maintenant que la petite fille ment, lorsqu'elle avoue faussement qu'elle est une menteuse, et cela soulage tout le monde.

Là, les confusions sont à leur comble. La fille sera punie pour avoir menti, sera éloignée de la famille, avec d'autres sanctions, elle sera tondue par exemple, et l'abuseur reprendra la position totalitaire qu'il avait avec elle ou avec les autres filles de la famille, et tout rentrera dans ce fameux ordre incestueux, l'ordre de la horde primitive.

Confusion enfin qui regroupe toutes les précédentes, qui est la confusion des langues.

Ce concept a été inventé par FERENCZI. Il essaie de positionner qu'effectivement dans une famille, il y a un langage de la tendresse et un langage du passionnel, et ce n'est pas le même. Quand une petite fille se précipite sur les genoux de son grand-père, c'est une demande de tendresse, mais si le grand-père répond de manière passionnelle, c'est-à-dire sexuelle au sens fort du mot passionnel, la réponse est parfaitement inadéquate. On est déjà là dans l'abus de pouvoir, l'abus sexuel, d'où l'importance de faire cette distinction entre ce qui est la pulsion de l'enfant, pulsion qui consiste à aller sur l'adulte, sur l'homme en particulier lorsqu'elle est rejetée par la mère. On voit, souvent, ces pseudo-provocations, ces pré-provocations qui constituent la recherche de tendresse masculine chez une petite fille.

.../...

Si la confusion des langues est installée par une espèce de dysfonctionnement de ces familles ou une pathologie particulière, (une immaturité, une carence affective dans l'enfance chez ce père), bien entendu la réponse pulsionnelle, passionnelle, sexuelle est le type même de réponse inadéquate qui enclenche cet abus sexuel, avec souvent la défense immédiate du père ou du beau-père disant: "mais enfin, elle l'a bien cherché, c'est elle qui est venue me provoquer".

On s'aperçoit que cette petite fille se met en position sacrificielle, c'est même un auto-sacrifice, de sa propre intégrité de pensée parce qu'elle ne sait plus que penser de ce qui lui arrive, dans le but complexe de sauver ses parents.

Tout d'abord sauver le père du déshonneur, sauver le nom du père, ne pas faire appel effectivement aux structures policières et judiciaires. Sauver aussi l'image qu'elle a à l'intérieur d'elle-même, ce que l'on appelle une imago-paternelle, c'est-à-dire un père qu'elle a déjà idéalisé, parce que si le clivage fonctionne pour l'extérieur, il fonctionne pour elle aussi. Elle est obligée de cliver ses images intérieures et effectivement d'avoir deux pères dans la tête, un père qui est salaud qu'elle rejette, et un père qu'elle a complètement idéalisé.

On voit aussi ces petites filles vouloir changer leur nom quand elles portent le même nom que l'abuseur.

Dans cet enjeu des confusions où nous sommes tous pris comme ces enfants, on s'aperçoit qu'au fil des années, les positions que va prendre cette fille seront de trois types : suicidaire, position de martyre, auto-sacrifice ou position d'héroïne, voulant vraiment sauver les autres. Il est donc primordial que lui soit enfin reconnu par la société que nous représentons dans ces circonstances là, les dommages qu'elle a subi. Si le père ne reconnaît pas son acte, ce qu'elle attend c'est qu'effectivement la société reconnaisse la vérité de ce qu'elle a vécu.

-4°-

Comment tenir son rôle ?

Comment être médecin, par exemple ? car il y a une éthique médicale très importante : le secret professionnel par exemple, d'un côté, et de l'autre côté la non dénonciation de crime.

..//..

Quand on finit nos études de médecine, on nous fait jurer, cela s'appelait le serment d'hippocrate, maintenant on l'appelle le serment médical : "Admis à l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma bouche taira les secrets qui me seront confiés".

Il y a une troisième proposition toujours oubliée qui est la suivante : "mon état ne servira pas à corrompre les mœurs, ni à favoriser le crime", il y a donc la notion de crime qui est liée à la notion de corruption des mœurs.

Et si l'on regarde le serment d'Hippocrate antique, il s'agit aussi de ne pas donner du poison, de ne pas faire d'avortement, de me préserver de tout méfait volontaire et corrupteur et surtout, de la corruption des femmes et des garçons libres ou esclaves.

C'est-à-dire qu'Hippocrate, et toute son école de pensée avait intégré dans ces commandements moraux des limites : la corruption des mœurs et favoriser le crime.

Si l'on entend bien que dans le crime, il est question d'infanticide et d'inceste, on voit bien qu'Hippocrate avait une notion de la justice extrêmement claire et qu'il mettait en garde les jeunes médecins contre tout ce qui pouvait arriver dans ce sens là.

Le secret professionnel a donc des limites. Et beaucoup de médecins, des pédiatres, des psychiatres, des psychanalystes, des généralistes ne le savent pas et font comme si à partir du moment où il y avait ce contrat, ce secret entre une enfant et eux, ils se mettaient dans une bulle au-dessus des lois, ne comprenant pas à quel point cette parole est un appel au secours. L'appel qui ne se traite pas comme un fantasme.

D'autre part, ce n'est pas au médecin à faire la preuve de ce dont il s'agit, quand un médecin entend ce genre de faits qui sont quelquefois de la maltraitance maternelle, du mauvais maternage, il faut que le médecin là aussi sache s'arrêter et passer le relais effectivement aux professionnels, à la Brigade des mineurs en particulier. Les Juges pour Enfants vont décider ensuite si oui ou non cette présomption a des fondements, des preuves .

Il est important de développer cette position du médecin parce qu'elle est mal connue, mal définie, et le rôle médical, mérite d'être souvent repris, réévalué dans la mesure où il y a des choses à faire, et d'autres à ne pas faire. Dès qu'il y a une présomption, il faut savoir ne pas rester seul.

.../...

Il faut en parler pour mettre en place ce réseau pluridisciplinaire, qui doit être absolument impératif, le champ judiciaire étant d'une certaine façon toujours nécessaire, sinon jamais suffisant. Le passage par le champ judiciaire va être indispensable pour aller plus loin, sinon tout se bloque, car bien entendu le retour du père auprès de l'enfant est absolument catastrophique pour son équilibre.

Cette affaire qui pourrait au premier abord être une affaire médicale, n'en est pas une, mais une urgence médico-judiciaire.

On pose mieux nos limites et notre fonction médicale à ce moment-là, que l'on soit généraliste ou psy ou autres pédiatre, en repérant que c'est une urgence qui dépasse (et de très loin) notre compétence médicale, et qu'il faut donc absolument s'appuyer sur le champ juridique.

-5°-

Quelles thérapies ?

Nous sommes en face d'une crise de la fonction de la loi, dans cette famille.

Commencer une psychothérapie individuelle dans un cas comme cela, est un contresens absolu.

Commencer une psychanalyse avec cette enfant de 10 ans, découvrir en cours de psychanalyse que cette enfant a vécu ceci et cela, et ne pas en tenir compte, c'est un contresens absolu.

Croire que l'on va pouvoir, en psychanalyste, psychothérapeute, en psychiatre résoudre cela, en faisant l'économie du passage par la justice, est un contresens total.

Il faut, c'est vrai un accompagnement psychothérapique : avant, pendant et après. Le parcours du combattant judiciaire que va vivre cette enfant, n'est pas drôle du tout, car il peut y avoir des tas d'accidents en cours de justice : le père peut se rétracter lui aussi, puis si l'avocat du père est très bien et que la fille n'a pas d'avocat comme c'est le cas pour la majorité, la fille va vivre des choses extrêmement douloureuses et difficiles.

Donc, l'enfant a besoin d'un point d'appui psychothérapique avant le jugement, le procès, pendant, et après, très longtemps.

.../...

Il faut aider cet enfant et aider sa mère. Les thérapies que nous faisons, sont des thérapies systémiques, qui essaient de prendre le couple : le tandem mère-enfant, plus la famille qui est autour, le père étant incarcéré ou ne voulant pas venir, on soigne le champ relationnel mère-enfant et les autres enfants s'il y en a.

On fait dessiner, on fait parler, on fait avancer les choses, mais on s'occupe aussi de trouver un avocat pour l'enfant parce que sinon le père en aura un et pas l'enfant.

Il faut donc que la mère continue à obéir à la loi, bien que la loi est changée : cette femme ne sera plus, dans les bons cas, soumise à la même loi, parce que quelquefois le père abuseur revient, la femme revit avec lui ou si ce n'est pas avec lui, elle retrouve un autre père abuseur pour vivre avec lui. Il faut que cette femme fasse un travail sur elle et on va l'aider à cela pour qu'elle continue à obéir à la loi, mais plus la même, la loi sociale et qu'elle intègre un peu ce qu'elle a vécu, elle aussi dans son enfance de position incestueuse. Par rapport à la fille, on pourrait dire qu'elle était dans un premier temps désignée par le père comme fautive, le père se protège et se défend en disant : "Ma fille est une " salope", donc, moi je suis une victime, de la société, de ma femme, de ma fille, victime de mon patron". Le travail que nous pouvons faire dans cette thérapie familiale, c'est d'aboutir à ce qu'elle devienne une patiente victime non plus désignée par le père, mais par le groupe social élargi que constitue sa mère quand elle est suffisamment protectrice, la famille élargie, les thérapeutes, les Juges. A ce moment là, elle n'est plus une fautive désignée, mais une patiente désignée.

C'est vrai que l'incarcération du père ne résout pas tout, et l'on pourrait tenter l'hypothèse suivante : à savoir que plus rigides sont ces interdits dans ces familles, plus ils laissent apparaître en contrepartie un laxisme considérable en ce qui concerne les conduites des pères vis-à-vis des filles, comme si l'interdit de l'inceste était effectivement une prescription à l'adresse des fils, c'est-à-dire : "tu ne découvriras pas la nudité de ta mère", "Tu n'épouseras pas ta cousine", "Tu n'épouseras pas ta soeur".

Il faut donc prendre en compte cette parole de l'enfant, pour sortir de cette loi du silence à l'intérieur des maisons, parce qu'on a affaire à un clan, à des positions qui ont à voir avec des dictatures familiales, des positions perverses qui ressemblent aussi à ce qu'il en est de l'escroquerie, comme si cet homme était un escroc domestique, c'est un peu de la mafia, et du pouvoir totalitaire.

==oOo==